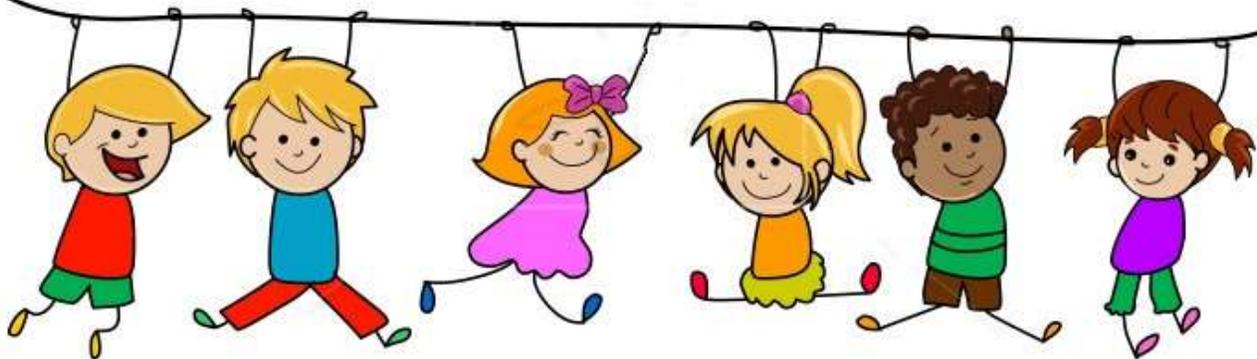


RÉGIE INTERNE

2020-2021

SERVICE DE GARDE

La Source



NOTRE SERVICE

Nom du service : Cœur à tout

Nom de la technicienne : Josiane Anglehart

Nom de la directrice de l'école : Marie-Josée Méthot

Adresse du service de garde :

158-A, rue Chapados

Paspébiac, Québec

G0C 2K0

Téléphone : 418 752 3395 #2049

Courriel : sg.lasource@csrl.net

NOTRE OBJECTIF

Assurer un milieu de vie sécuritaire et harmonieux à l'enfant. Favoriser le développement global de l'enfant en respectant son rythme et ses choix et en lui offrant des activités adaptées.

CLIENTÈLE

Les élèves de la maternelle 4 ans à la sixième année fréquentant l'école peuvent s'inscrire au service de garde.

Clientèle régulière

Les élèves qui fréquentent le service de garde au moins deux périodes par jour et ce, au moins trois jours par semaine.

Clientèle sporadique

Les élèves qui fréquentent le service de garde moins de trois jours par semaine.

Important

Date limite d'inscriptions 30 septembre

La date limite d'inscription pour avoir droit au tarif subventionné de \$8,50 par jour fixé par le ministère de l'éducation est le 30 septembre. Après cette date, le tarif sera de 7\$ la période pour un maximum de 14\$ par jour.

PROGRAMME D'ACTIVITÉS

- Activités sportives
- Activités artistiques
- Jeux multiples
- Thématiques spéciales
- Sorties lors des journées pédagogiques

HORAIRE

Matin : 7h00 à 8h10

Midi : 11h40 à 13h10

Après l'école : 15h30 à 17h30

ARRIVÉE ET DÉPART

Les parents doivent s'assurer de prévenir l'éducatrice de l'arrivée et du départ de son enfant. L'heure de fermeture doit être respectée. Des frais de retard de 5.00\$ par tranche de 15 minutes sont exigés après les heures de fermeture du service de garde.

CONGÉS FÉRIÉS

Le service de garde est fermé lors des congés fériés et en période estivale. Ces congés ne sont pas facturés aux parents

SEMAINE DE RELÂCHE

Un sondage sera fait aux parents à chaque mois de janvier, pour évaluer la demande. Un nombre minimum de 15 enfants doivent être inscrits pour que le service soit offert au coût de 14 \$ par jour.

TEMPÊTE

Lorsque les cours sont suspendus, le service de garde est ouvert, à moins que des conditions exceptionnelles forcent la commission scolaire à fermer le service de garde. Si la fermeture de l'école s'effectue en cours de journée, le service de garde avisera les parents par téléphone.

MALADIE ET MÉDICAMENT

Un enfant févreux ou contagieux ne doit se présenter au service de garde. Lorsqu'un enfant doit prendre des médicaments, une autorisation écrite doit être signée par le parent.

JOURNÉE PÉDAGOGIQUE

Le service de garde est ouvert pendant les journées pédagogiques de 7h à 17h30. Les journées pédagogiques doivent être réservées. Ces journées peuvent occasionner des coûts de réservation de transport, des droits d'entrée et des surplus de personnel éducateur. Donc, les places réservées sont des places payées que l'enfant soit présent ou non.

Lors des journées pédagogiques les jouets personnels non électronique de la maison sont permis.

Nous suggérons aussi toujours un repas froid, car l'achalandage est plus élevé lors de ses journées.

TARIFICATION

Clientèle régulière : 8,50\$ par jour (Avant le 30 septembre)

Clientèle sporadique : 7\$ par période pour un maximum de 14\$ par jour

Journée pédagogique : 8,45\$

MODE DE PAIEMENT

L'état de compte vous est envoyé par internet à chaque semaine. Les frais de garde sont payables par chèque, en argent comptant ou par paiement internet (accès D, BNC etc...) Le paiement doit se faire à la semaine ou aux deux semaines. Un retard de paiement pourrait entraîner la suspension de l'enfant du service de garde.

Les relevés fiscaux sont remis aux parents à la fin du mois de février et ce aux parents payeurs de frais de garde.

ABSENCES

Il est nécessaire d'aviser le service de garde par téléphone au 418-752-3395 poste 2049 ou par écrit, si votre enfant doit s'absenter. Cela évite des recherches inutiles. L'absence sans avertissement est tout de même facturée si l'enfant était supposé être présent.

ALIMENTATION

La politique pour les bonnes habitudes de vie de la commission scolaire s'applique également au service de garde. Donc, nous vous demandons des aliments sains et nutritifs. Pour les collations, des produits laitiers, des fruits et des légumes sont recommandés. Les brownies, pudding au chocolat, Rice Krispies et autres de ce genre sont des desserts qui ne seront pas acceptés comme collation.

Pour la sécurité concernant les allergies alimentaires de certains enfants qui fréquentent l'école et le service de garde, nous vous demandons d'éviter les noix et les arachides. Pensez que ça pourrait être votre enfant !

TRAVAUX SCOLAIRES

Sur demande, une période pour effectuer les travaux scolaires pourrait être donnée durant les heures du service de garde sous la surveillance d'une éducatrice. Cependant, celle-ci n'est pas une période de récupération pour les élèves en difficulté ayant besoin d'une aide particulière.

Veillez noter que les enfants doivent faire leurs devoirs seuls et que les éducatrices ne sont pas des enseignants. La responsabilité du suivi de votre enfant vous revient.

CODE DE VIE

En début d'année, chaque enfant reçoit un agenda. Dans celui-ci, vous trouverez le code de vie de l'école qui sera appliqué au service de garde également. Les règles et les sanctions du service de garde sont les mêmes que celles de l'école.

L'équipe du service de garde travaille en collaboration avec l'équipe-école afin de permettre une continuité dans le cheminement de votre enfant.

Le service de garde peut suspendre tout élève dont le comportement est jugé inacceptable. Chaque cas est évalué conjointement avec la direction de l'école.

*Le cellulaire est interdit en **TOUT TEMPS**

Équipe 2020-2021

Josiane Anglehart, Responsable

Renée Alain, Éducatrice

Marie-Paule Allain, Éducatrice

